



Compte-rendu du conseil municipal du 6 Mars 2025

Le **six mars deux-mille-vingt-cinq à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre février deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni ce jour sous la présidence d'Armindo GOMES, Maire.

Étaient présents :

Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Philippe EXBRAYAT, Humberto CARVALHO GOMES, Grégoire MEYMERIE, Dejan GLISOVIC, Henri PRÉVOSTEAU, David FRATINI

Etaient absents :

Alexandre BONILLA PEREZ, France VAN DEN BURG

Pouvoirs :

Alexandre BONILLA PEREZ donne pouvoir à Dejan GLISOVIC
France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Quorum : Le quorum de 6 conseillers présents est atteint.

Ordre du jour :

Table des matières

I.	Désignation du secrétaire de séance.....	2
II.	Validation du dernier Compte-rendu	2
III.	Vote du Compte Financier Unique (CFU).....	2
IV.	Vote des subventions aux associations.....	2
V.	Questions diverses	3



I. Désignation du secrétaire de séance

Henri PRÉVOSTEAU est désigné secrétaire de séance.

II. Validation du dernier Compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février n'ayant pas été transmis, il sera soumis à validation au prochain conseil.

III. Vote du Compte Financier Unique (CFU)

La maire présente au conseil municipal le Compte Financier Unique.

Investissement

Dépenses d'investissement : 48071,08€

Recettes d'investissement : 13122,55€

Résultat exercice antérieur : 8727,03€

Résultat de clôture 2024 : -26221,50€

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 191652,77€

Recettes de fonctionnement : 210177,31€

Résultat exercice antérieur : 348615,98€

Résultat de clôture 2024 : 367140,52€

Résultat global : 340919,02€

Restes à réaliser :

Recettes investissement : 7909€

Résultat cumulé : 348828,02€

M. le maire sort de la salle pour la délibération. Valérie DUVAL prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU 2024.

IV. Vote des subventions aux associations.

Le vote des subventions aux associations est une écriture spécifique qui doit être votée en plus du budget primitif. Afin de préparer au mieux le budget 2025, il est proposé de voter les subventions aux associations auxquelles nous participons jusqu'à présent sont les aînés de St Léger Santeuil et la Santeulienne. Nous avons reçu des demandes de : l'AFM Téléthon, le conseil départemental pour le fond solidarité logement et le fond d'aide aux jeunes, l'ADMR, l'association de prévention routière.

Le maire ne prend pas part au vote. Valérie DUVAL prend la présidence.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité de verser une subvention de 150€ à l'association des anciens de Santeuil et St-Léger-Des-Aubées et 1000€ à l'association la Santeulienne.

V. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h30